

**MAIRIE DE BREZIERS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2023**

**Mairie de Bréziers**

**PRESENTS :**

Rolland ARNAUD, Cécile RODOSSIO, Nathalie TREMOUILLOUX, Marion AYASSE, Jean Bernard BONNENFANT, Alexander PHILIP, Rémy ARNAUD, Sébastien BARISONE

**ABSENTS EXCUSES :**

**ABSENTS :**

**PROCURATIONS :** Dominique DUBOIS à Rolland ARNAUD, Anne HATTON-MANSUY à AYASSE Marion

**ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 H 30**

Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Cécile RODOSSIO élue à l'unanimité

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 février 2023.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide ce compte rendu.

Signature conforme de la délibération du CA 2022.

**Accessibilité de l'église.**

Après obtention des subventions (département 6000€ et DETR 7077 €), la validation des devis nécessite une décision modificative.

Le devis d'origine de 23590 € HT est passé à 24 842 €.

En conséquence, au niveau budgétaire il convient de porter cette ligne d'investissement à 30 000€ TTC. Travaux fin juin.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés adoptent cette délibération et autorise le maire à effectuer toutes opérations y ayant trait.

**Parvis de l'église.**

Après la confirmation de la subvention du département (15000€) la validation du devis nécessite une décision modificative. Le devis passe à un montant légèrement supérieur, il convient donc de porter cet investissement à 30 000€ TTC. Travaux fin juin.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés adoptent cette délibération et autorise le maire à effectuer toutes opérations y ayant trait.

### **Matériels Divers.**

Tables de pique-nique : Après analyse des différents devis, le Conseil Municipal valide la proposition de Mr ESMIEU pour 320 € TTC l'unité, et décide de commander 5 tables dont une non montée pour ST SIXTE, pour un total de 1600 €.

Arbre à planter à l'entrée de l'espace BORRELY. Un budget de 1500 € TTC est alloué à ce programme.

Vasques fleurs pour salle. Un budget de 1500 € est attribué à ce programme.

Podium salle. Le Maire présente les différents devis et le Conseil Municipal retient le devis portant sur 10 podiums de 2m x 1m, avec les raccords entre eux et un charriot de portage. L'enveloppe est fixée à 8500 € TTC.

En conséquence, une DM est nécessaire pour porter cette ligne budgétaire à 15 000 €.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **Virement de crédits et DM.**

Complément à faire sur les comptes.

-6161	+200€	-612	+1100€
-60631	+200€	-651228	+1000€
-6064	+300€	-6218	+400€
-623	+300€	-626	+1700€
-65311	+20 000€		

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **DM.**

- Accessibilité : + 1200€
- Parvis : + 1000 €
- Matériel : +12000 €

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **Plan Communal de Sauvegarde.**

Ce plan est à mettre en œuvre sous 2 ans, en partie en liaison avec la CCSPVA et implique un suivi et des exercices.

Nous sommes touchés par la partie sismique et l'incendie.

Il convient de nommer un correspondant local choisi parmi le Conseil Municipal ou adjoints. Mr DUBOIS a déjà assisté, en compagnie de Mme TREMOUILLOUX à une première réunion d'information sur le sujet. En conséquence, le Conseil le mandate pour cette mise en œuvre et il participera à une prochaine réunion le 7 juin à la CCSPVA.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **ARS : pollution chlorure de vinyle.**

En raison des risques sur ce sujet (canalisations pvc antérieures à 1980) il y a lieu de :

- Repérer les canalisations à risque (le nécessaire a été fait)
- Mettre en place une campagne d'analyse pendant l'été 2023 et remonter les informations à l'ARS en octobre prochain, les laboratoires pouvant y procéder sont sur l'ANSES.
- En fonctions de ces retours, il faudra réaliser les travaux sur les secteurs à risque...en considérant que l'agence de l'eau ne subventionne pas les réseaux !!

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **ARS : risque de manque d'eau.**

Les fragilités des réseaux, frappés par la sécheresse, conduiront l'état à prendre des mesures de restriction. Pour le moment pas de stade vigilance particulière.

Afin de faciliter l'élimination des risques, l'ARS peut ponctuellement autoriser des captages supplémentaires et le citernage, dans le strict respect de la qualité de l'eau.

### **Battants des cloches de l'église**

Un devis de 1716 € TTC a été fourni par BODET. Considérant que rien ne presse pour le moment, cette opération est reportée.

### **Achat terre.**

Un concitoyen a proposé à la Commune la cession de diverses terres pour la plupart landes avec cependant un terrain de près de 1h et demi actuellement exploité.

Certaines terres peuvent revêtir un intérêt en fonction des travaux électriques envisagés.

Une proposition sera donc à faire sur cette partie sur la base de 1000€ maximum, considérant, pour la terre agricole exploitée, la SAFER exercera son droit de préemption.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **Sujets divers abordés.**

- Vente bois ONF 15 ke, mais pas d'affouage de marqué.
- SCOT : revoir pour la loi zéro artificialisation en fonction du nombre de PC entre 2011 et 2021.
- Abri bus : Le département doit (enfin) s'en occuper.
- Location salle : Le règlement reste le même avec mise a disposition gratuite seulement aux associations locales.

La séance est levée à 22h30